

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002023_096

Arrondissement de TORCY

Objet : Renouvellement de contrat d'hébergement et d'assistance hotline PMB Services

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Vu la délibération n° 02020_06 portant délégation du conseil municipal au maire en date du 17 juin 2020 en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition de renouvellement de contrat d'hébergement et d'assistance hotline émise par la société PMB Services.

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de cette proposition de renouvellement de contrat d'hébergement et d'assistance hotline.

Décide :

Article 1 : D'accepter et de signer la proposition de renouvellement de contrat d'hébergement et d'assistance hotline émise par la société PMB Services.

Article 2 : Le montant de cette proposition de renouvellement de contrat est de 1 687,83 euros hors taxe annuels (mille six cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-trois centimes).

Article 3 : La présente proposition de renouvellement de contrat est signée pour une durée de 12 mois, du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un don acte.

Article 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée numériquement et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame le Comptable assignataire
- La société PMB services

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 22 novembre 2023
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

